

NUMEROTATION DES VEHICULES POUR LA SAISON 2020

RAPPEL :

- Les numéros sont à la charge des concurrents
- Ils doivent respecter la réglementation générale des rallyes AINSI QUE la réglementation du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

Tous les concurrents gardent leurs numéros de la saison 2019 pour la saison 2020 à l'exception des cas ci – dessous :

1) Les concurrents n'ayant participé à aucune épreuve en 2019 ou les années antérieures PERDENT OBLIGATOIREMENT le bénéfice de leur numéro, afin de ne pas bloquer les listes

2) Les 10 premiers de chaque championnat 2019 auront **obligatoirement** un numéro attribué en fonction de leur position au classement final de la saison 2019

3) Les concurrents qui avaient un numéro de 1 à 10 la saison passée et qui ne figurent plus dans cette position au classement final 2019

4) Sur demande, un changement de numéro pourra être accordé dans la mesure du possible

RAPPEL : cas n°1 ET 3 IL APPARTIENT OBLIGATOIREMENT AUX CONCURRENTS DE SE RENSEIGNER SUR LA NOUVELLE ATTRIBUTION DE SON NUMERO

LES NUMEROS ATTRIBUES NE SONT EN AUCUN CAS LA PROPRIETE DES CONCURRENTS.

Les confirmations et attributions de numéros se feront uniquement par courriel : verron.sebastien@sfr.fr

Bonne préparation de vos autos et à bientôt